

La Meurthe-et-Moselle informatise ses transports scolaires

by La Gazette - lundi, août 11, 1997

<https://www.correspondances.fr/la-meurthe-et-moselle-informatise-ses-transports-scolaires/>

Lancée par le conseil général de Meurthe-et-Moselle, la carte à puce Accueil 54 permettra de gérer l'ensemble des transports scolaires périurbains du département.

Eugène Kablitz, directeur du service du développement territorial au conseil général de Meurthe-et-Moselle, a opté pour une carte à puce nominative intitulée Accueil 54 afin de gérer au plus près le flux des 33 000 scolaires qui empruntent chaque jour 500 cars affrétés par 35 transporteurs. La carte permettra à son titulaire d'effectuer un aller-retour quotidien sur trajet précis les jours de classe. Elle lui permettra de bénéficier de 50 % de réduction sur l'ensemble du réseau en dehors de son parcours scolaire. Etudiants et apprentis bénéficieront également de tarifs réduits.

Mis au point par la société messine Applicam, spécialisée dans la billétique et la monétique appliquée aux services municipaux, le système prévoit neuf terminaux de paiement acceptant les billets de banque et les cartes de crédit. Le conseil général installera des centres de paiement fixes dans ses propres locaux et auprès des principaux transporteurs, et des terminaux itinérants dans les établissements scolaires pour permettre aux utilisateurs de charger leur carte à la rentrée. Initiée en janvier dernier, l'informatisation des transports scolaires entrera en application dès le mois de septembre au prix d'un surcroît de travail pour les neuf employés du service transports du conseil général.

Le coût global du système, logiciels, cartes, lecteurs et terminaux de paiement compris, s'élève à 10 millions de francs. Le conseil général, qui consacre chaque année 135 millions de francs aux transports scolaires, espère amortir rapidement cet investissement grâce à la rationalisation des lignes et à la limitation de la fraude. A moyen terme, les applications de la carte Accueil 54 pourraient s'étendre à l'accès aux infrastructures sportives et autres services municipaux.